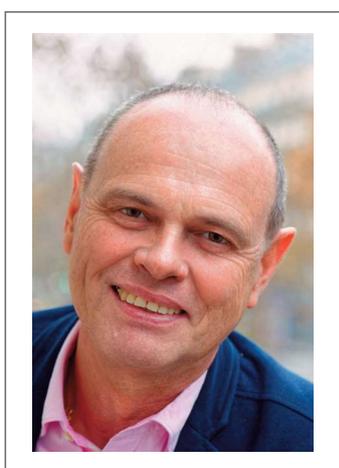


# LE NOTARIAT FRANÇAIS DOIT RESTER UNI !



**M. Olivier COMBE-LABOISSIÈRE,**  
président de Notaires de France  
Syndicat national des notaires

La raison en est principalement que nos « ennemis » aimeraient que nous soyons divisés afin de nous affaiblir et de récupérer nos acquis.

L'union fait la force selon l'adage bien connu et les légions romaines du notariat exaspèrent nos gouvernants ignorants et nos opposants.

C'est pour cette raison que notre Syndicat, de nouveau reconnu représentatif, vexé qu'un second syndicat soit également déclaré représentatif par arrêté ministériel, alors qu'il ne représente que peu de notaires et ait eu depuis sa création il y a quarante ans que peu d'activité, a choisi finalement de ne pas contester cet arrêté.

Nous avons considéré qu'il était important d'unir nos forces car nous savons bien que l'Autorité de la concurrence aimerait continuer à multiplier les créations d'offices, mettant de facto les autres offices en difficulté et notamment ceux qui n'ont pas encore eu le temps de consolider leur étude.

Comment faire comprendre qu'un notaire, officier public, ne peut être assimilé à un commerçant !

La loi Croissance a dû faire se retourner dans leurs tombes tous nos glorieux aînés et des générations de juristes.

Un officier public ne peut dépendre que du ministère de la Justice et en aucun cas du ministère des Finances.

Le notaire est le juge de l'amiable, l'arbitre impartial et désintéressé défini par le conseiller Réal. Il ne peut et ne doit être intéressé que par la volonté de vérifier l'équilibre des contrats.

Nous avons en conséquence choisi comme thème de notre prochain congrès l'affirmation du notaire, autorité publique, afin que sa reconnaissance dans le Code civil soit confirmée définitivement et que les tenants du droit anglo-saxon ne puissent plus contester le rôle éminemment social du notaire.

Notez dès à présent que nous vous attendrons nombreux, motivés, curieux et impatients, au Puy-du-Fou du mercredi 7 juin 2023 au samedi 10 juin 2023.

## ■ ÉDITORIAL ■

P.1 ■ Le notariat français rester uni !

P.2 ■ Le mot du rédacteur en chef

## ■ ACTUALITÉ SYNDICALE ■

P.3 ■ Adhésion - Abonnement - Tarif 2021

P.4 ■ Conseil national du 25 mars 2022 - RAPPORT MORAL

P.8 ■ Annonce du 55<sup>e</sup> Congrès

P.9 ■ Donner plus de pouvoirs aux syndicats représentatifs - Les enjeux du nouvel accord national interprofessionnel

## ■ CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ■

P.11 ■ Avis du Haut Conseil des finances publiques

P.11 ■ Perte de contrôle sur les finances publiques

## ■ TRIBUNE LIBRE ■

P.14 ■ Un vieux marronnier qui ressort - La simplification du droit !

P.18 ■ Hymne au Syndicat

## ■ DROIT DU TRAVAIL ■

P.17 ■ Recouvrement des cotisations dues à la CRPCEN

Revue d'information notariale éditée par NOTAIRES DE FRANCE SYNDICAT NATIONAL DES NOTAIRES. Directeur de la revue, rédacteur en chef : Régis de LAFFOREST. Imprimerie : Axiom Graphic, 2, allée des Terres-Rouges, 95830 Cormeilles-en-Vexin. Tirage : 430 exemplaires – 6 n<sup>os</sup>/an. Commission paritaire : n° 0925 G 83959. ISSN 1957-1313. Abonnement annuel : 70 €. Dépôt légal à la parution. Publicité au journal : Syndicat national des notaires. Siège et secrétariat administratif : 73, bd Malesherbes, 75008 Paris. Tél. : 01 43 87 96 70. Secrétaire administrative : Pascale GUINEBRETIERE. Chargé de communication, juriste : Guillaume BÉTEMPS. La correspondance de la revue et les articles sont à adresser au Président du SNN : 73, bd Malesherbes, 75008 Paris. Tél. : 01 43 87 96 70. e-mail : secretariat@syndicat-notaires.org. Prix du numéro : 11,67 €. Parution octobre 2022. Couverture : iStock@teddyandmia

Vous aurez bien sûr prochainement plus de détails sur ce formidable congrès plein d'ambition pour la défense et la promotion de notre Profession et de nos notaires !

Enfin, il m'appartient de rappeler à nos jeunes confrères :

- qu'il est important de rester prudents en cette période de confusion et d'inquiétude liée à la guerre russo-ukrainienne et de ses conséquences de hausse des prix, d'inflation, de hausse des taux d'intérêt et d'inadéquation du taux d'usure qui a toujours un mètre de retard,
- qu'il convient de considérer que le nombre important d'embauches, de débauchages de salariés et de hausse des salaires qui en est la conséquence, s'il prouve l'intérêt de notre profession, peut être cause de difficultés financières
- et que nous devons préserver les emplois de nos salariés qui ont choisi de constituer avec nous ces fameuses légions romaines !

**NOTAIRES DE FRANCE**  
SYNDICAT NATIONAL  
DES NOTAIRES

**Rendez-vous  
au Puy-du-Fou  
du 7 au 10 juin  
2023**

**NOTAIRE  
SERVICE PUBLIC  
PUBLICITÉ FONCIÈRE  
OFFICIER PUBLIC  
AUTHENTICITÉ  
SÉCURITÉ JURIDIQUE**

**CONGRÈS**